

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
4 mars 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, lundi le 4 mars 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
4 mars 2014

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 mars 2014

- 1 PRIERE
- 2 MOT DE BIENVENUE
- 3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 5 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
- 6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Vente pour taxes
 - 6.3 Désignation cadastrale
 - 6.4 Vente de garage 2014
 - 6.5 Aménagement du bureau municipal
 - 6.6 Formation FQM sur les mariages civils
- 7 SECURITE PUBLIQUE
 - 7.1 Demande de la municipalité de Dosquet pour son plan de sécurité civile
- 8 TRANSPORT
 - 8.1 Appel d'offres nivelage
 - 8.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
 - 8.3 Appel d'offres granulats concassés
 - 8.4 Appel d'offres chlorure de calcium
 - 8.5 Demande de prix machineries lourdes
 - 8.6 Adoption du règlement 317 décrétant l'ouverture de la rue Marois
- 9 HYGIENE DU MILIEU
 - 9.1 Participation à la Journée Normand-Maurice 2014
- 10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 Entente-cadre UMQ-Gaz Métro
 - 10.2 Demande de la CDEL
 - 10.3 Adoption du règlement 320 modifiant le règlement de zonage 124
- 11 LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Adhésion à Tourisme Érable
 - 11.2 Publicité Guide des services cyclistes 2014
- 12 PERIODE DE QUESTIONS
- 13 VARIA
 - 13.1 Activités des bénévoles
 - 13.2 Avril mois de la jonquille
 - 13.3 Demande de participation Journée de démonstration forestière
 - 13.4 Demande du Petit Refuge
 - 13.5 Location d'une affûteuse à patin pour la saison 2014-2015
- 14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE
- 15 LEVEE DE LA SEANCE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

050-03-2014
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

051-03-2014
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

052-03-2014
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11608 à 11664	177 503.80 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	34 011.53 \$
Grand total des paiements	211 515.33 \$

ADOPTÉE

053-03-2014
Vente pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 7 mars 2014, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOM	MATRICULE	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
Jean-Pierre Bergeron	2235-11-8520	1 536.76 \$	335.03 \$	94.00 \$	1 965.79 \$
René Langevin	2437-75-8769	101.37 \$	20.13 \$	62.22 \$	183.72 \$
Yvan Rousseau	1834-16-2171	18 206.86 \$	4 362.21 \$	138.83 \$	22 707.90 \$
Gaétan Talbot, Manon Massicotte	1837-42-5473	3 317.60 \$	476.58 \$	96.20 \$	3 890.38 \$
GRAND TOTAL		23 162.59 \$	5 193.95 \$	391.25 \$	28 747.79 \$

ADOPTÉE

054-03-2014
Désignation

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

cadastrale

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter le bureau du Notaire Martin Mercier pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes. Ces frais seront ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyés en vente pour taxes.

ADOPTÉE

055-03-2014
Vente de garage
2014

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi 17 mai 2014.

ADOPTÉE

056-03-2014
Aménagement
du bureau
municipal

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau mobilier de bureau pour la directrice générale auprès de Solutions 3M au coût de 2 455.86\$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise également la construction d'un mur de séparation à l'intérieur du bureau municipal et accorde le contrat à Constructions Alain Germain pour une somme d'environ 5 995.57\$ taxes incluses.

QUE les deux dépenses soient puisées à même le budget de fonctionnement de l'année courante.

ADOPTÉE

057-03-2014
Formation FQM
sur les mariages
civils

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le maire à participer à la formation sur les mariages civils offert par la FQM au coût de 130\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Formation élus (02 11000 454).

ADOPTÉE

058-03-2014
Demande de la
municipalité de
Dosquet pour
son plan de
sécurité civile

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte que la Municipalité de Dosquet puisse utiliser, sans frais, le Centre des loisirs comme centre d'hébergement de repli, ainsi qu'un local au bureau municipal, comme centre de coordination de repli, en cas de sinistre majeur dans la Municipalité de Dosquet, lequel empêcherait cette dernière d'utiliser ses propres infrastructures.

QUE le conseil municipal demande à la Municipalité de Dosquet de s'engager de la même façon envers la Municipalité de Lyster en cas de sinistre dans celle-ci.

ADOPTÉE

059-03-2014
Appel d'offres
nivelage

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

le nivelage aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15h01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

060-03-2014
Appel d'offres
nettoyage de
fossés

061-03-2014
Appel d'offres
granulats
concassés

062-03-2014
Appel d'offres
chlorure de
calcium

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le chlorure de calcium aux entreprises suivantes :

- SEBCI Inc.
- Somavrac inc.
- Entreprises Bourget
- Pavage Lagacé et Frères

Les spécifications concernant le chlorure de calcium seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15h01.

ADOPTÉE

063-03-2014
Demande de prix
machineries
lourdes

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas la demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur, aux entreprises suivantes :

- Excavation Marcel Paradis Enr.
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h.

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du règlement 317.

064-03-2014
Adoption du
règlement 317
décrétant
l'ouverture de la
rue Marois

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement numéro 317 décrétant l'ouverture de la rue Marois»

ADOPTÉE

065-03-2014
Participation à la
Journée
Normand-
Maurice

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité confirme sa participation à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 18 octobre 2014.

ADOPTÉE

066-03-2014
Entente-cadre
UMQ-Gaz Métro

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

ATTENDU QUE la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

ATTENDU QU'IL est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

ATTENDU QUE depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

ATTENDU QU'IL est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

ATTENDU QUE le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

ATTENDU QU'IL a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013 ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises ;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE

067-03-2014
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 6 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du règlement 320.

068-03-2014
Adoption du règlement 320 modifiant le règlement de zonage 124

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 40Ra/C.»

ADOPTÉE

069-03-2014
Adhésion annuelle à Tourisme Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité accepte de participer au plan partenaire touristique du CLD de l'Érable pour l'année 2014, au coût de 175.00\$ plus taxes plus une adhésion supplémentaire au coût de 75.00\$ plus taxes pour le Symposium d'arts visuels Lyst'Art. La somme sera puisée au poste Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

070-03-2014
Publicité Guide des services cyclistes 2014

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 300\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2014 du Parc linéaire des Bois-Francs. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

071-03-2014
Activités des bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 800\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999). L'activité aura lieu le 26 avril 2014, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



072-03-2014

Avril : mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

073-03-2014

Demande de participation
Journée de démonstration
forestière

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée de démonstration forestière qui se tiendra au Mont Apic le 20 septembre prochain, comme partenaire Bronze pour un montant de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

074-03-2014

Demande du
Petit Refuge

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de contribuer pour un montant de 100\$, au souper bénéfique du Petit Refuge qui se tiendra le 29 mars prochain. La somme sera puisée au poste Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

075-03-2014

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Location d'une
affûteuse à patin
pour la saison
2014-2015

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de louer une affûteuse à patin pour la saison 2014-2015 au coût de 750\$ plus taxes sous réserve de certaines conditions à vérifier.

ADOPTÉE

076-03-2014
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

077-03-2014
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de mars 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière